

Nettoyage Haute Pression
Désinfection, Dératisation, Désinsectisation
Entretien de Gaines Vide-ordures et VMC,
Intervention post-sinistre

CONTRAT 6684
N/REF : 2/03/2025 0H23 C:001020 I:08011
V/REF : Contrat N°006684 du 01/01/2008

SDC '77 Cours du Docteur Long'
C/O REGIE CHOMETTE
1-3-5, COURS RICHARD VITTON
B.P. 3025
69394 LYON CEDEX 03

V/REF.IMM. 1550
IMMEUBLE : LE 77 DOCTEUR LONG
77 COURS DU DOCTEUR LONG
69003 LYON

Vaulx en Velin, le 04 Mars 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : LOCAL VIDE-ORDURES ET CONTAINERS
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : Mr F. CHOMETTE

NETTOYAGE ET DESINFECTION DE 1 LOCAL VIDE-ORDURES ET 4 CONTAINERS DE
120 LITRES.

2 FOIS L'AN.

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Février de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
(Indice ICHTTS1 remplacé par Indice ICHT-revTS1 base 100 en décembre 2008)

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P0 \left(0,15 + 0,85 \frac{ICHT-revTS1'}{ICHT-revTS1} \right)$$

P' Prix révisé H.T.
P0 Prix contractuel H.T (Prix du contrat révisé avant le changement
d'indice en décembre 2008).
ICHT-revTS1 Indice publié par l'INSEE du cout horaire du travail, et connu a la
a la date d'établissement du prix de base contractuel P0.
ICHT-revTS1' Dernier indice connu a la date de révision contractuelle.

Date de derniere révision des prix : 1/01/2025

Prix de base du contrat : 88,69

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 10/2008 Valeur : 100,0
Mois de l'indice de révision : 09/2024 Valeur : 141,4

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Mise en oeuvre nettoyeur vapeur HP	2/AN	56,01	56,01

*Nettoyage Haute Pression
Désinfection, Dératisation, Désinsectisation
Entretien de Gaines Vide-ordures et VMC,
Intervention post-sinistre*

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Nettoyage 4 Cont.x 120L/local V.O	2/AN	63,80	63,80
TOTAL H.T.				119,81
T.V.A. a 10,00%				11,98
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>131,79</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Avril 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.